

DOCUMENT CONSULTATIF SUR LE FUTUR RÔLE DE L'OIE EN CE QUI CONCERNE LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX DE TRAVAIL

Docteur Abdul Rahman (Président du Groupe de travail de l'OIE sur le bien-être animal) et
Docteure Sarah Kahn (Consultante auprès de l'OIE)

(Juin 2013)

Finalité

Au cours de sa réunion en juin 2012, le Groupe de travail de l'OIE sur le bien-être animal a proposé que l'OIE élabore des recommandations sur les animaux de travail. Le Directeur général a commandité le présent document afin qu'il serve de support à la discussion menée sur le sujet lors de la réunion du Groupe de travail en juin 2013.

Considérations générales

Le lien unissant les hommes et les animaux de travail constitue une composante importante de l'histoire de l'humanité. Les animaux de travail offrent à l'homme une source de produits utiles (viande, fibres et engrais, entre autres), de services (transport et énergie [traction animale]), de sécurité financière et de capital. Ils lui offrent également de la compagnie ainsi qu'une source de loisirs. Un animal de travail peut presque être considéré comme un membre de la famille (tels les chiens d'aveugle) ou bien uniquement comme un outil de travail (tels les éléphants employés dans les exploitations de bois). Un grand nombre d'espèces animales sont utilisées pour des activités très variées. À la fin de sa durée de vie utile, un animal de travail (tels les équidés et les ruminants) peut finir à l'abattoir pour produire de la viande et d'autres produits dérivés. Dans les communautés pauvres, les animaux de travail peuvent également contribuer à améliorer la vie des femmes (et des enfants) en s'acquittant des tâches qui leur incombent traditionnellement (tel le transport de l'eau et du bois de chauffage) et en leur permettant d'accéder aux marchés locaux afin de vendre leurs produits. Le proverbe africain « La femme qui possède un âne en est un » (auteur anonyme) reflète bien cette réalité.

Près d'un milliard d'individus, dont bon nombre compte parmi les plus pauvres de la planète, dépendent directement des animaux pour leur subsistance. En Inde, par exemple, les animaux de trait constituent le principal pilier des activités agricoles des petits exploitants et des exploitants marginaux qui représentent tous deux 83 % de la communauté agricole.

Dans de nombreux pays, l'utilisation des animaux de travail est à la hausse. Et ce, même dans des pays connaissant une urbanisation et une industrialisation rapides, tels que l'Inde, la Chine, le Mexique, le Brésil et l'Afrique du Sud, où les animaux de travail conservent une place importante. Dans ces pays, les grandes exploitations utilisent un équipement et des systèmes de transport modernes tandis que les petits exploitants et les transporteurs locaux continuent à employer des animaux pour le transport et l'énergie (traction animale).

Dans les pays développés, il arrive que l'on privilégie l'emploi des animaux à des fins de traction pour des raisons relevant de la gestion de l'environnement ou afférentes aux valeurs sociales. La reconnaissance officielle par l'Union européenne (UE) de la nature « renouvelable » de l'énergie d'origine animale peut, à l'avenir, stimuler la promotion de l'emploi des animaux de travail et de leur bien-être.

De nombreux rapports qualitatifs et études de cas illustrent la manière dont les animaux de travail peuvent contribuer à réduire la pauvreté. En revanche, très peu d'études économiques détaillées sur la question sont disponibles alors qu'elles permettraient de convaincre les gouvernements et les bailleurs de fonds d'investir dans le domaine. Les ressources investies par le secteur public dans la recherche, l'enseignement et la formation afférents aux animaux de travail ont diminué au cours des 25 dernières années. De surcroît, la société et les médias des pays en développement, et de ceux en transition, considèrent souvent la traction animale comme démodée et l'associent à la pauvreté et à l'ignorance. Dans ces pays, il arrive que les animaux de travail soient oubliés ou exclus des programmes de santé animale tout comme leurs propriétaires sont oubliés ou exclus des programmes sociaux et de santé publique¹.

¹ Le rôle, l'impact et le bien-être des animaux de travail (traction et transport), Consultation électronique FAO/ Brooke. 1 – 28 février 2011.

Parmi les causes fréquemment identifiées à l'origine de l'absence de bien-être chez les animaux de travail figurent : une mauvaise alimentation et des soins de santé basiques inadaptés (notamment les soins des pattes/sabots) ; un harnais ou tout autre équipement inadapté (tel l'emploi chez les équidés d'un joug destiné aux bovins) ; et de mauvaises pratiques de gestion, notamment le surmenage, les mauvais traitements et l'emploi d'animaux qui ne sont pas en état de travailler ou immatures. La pauvreté et l'ignorance du propriétaire de l'animal et le manque d'attention accordée par les vétérinaires ou les para-professionnels vétérinaires, entre autres, sont autant de facteurs contribuant à cette situation. Dans certains cas, les pratiques traditionnelles concourent elles aussi à l'absence de bien-être animal (telle la pratique consistant à tirer avec une arme sur les pattes des chevaux).

Une alimentation inadaptée, une mauvaise gestion et des pratiques cruelles contribuent aux problèmes de santé et de bien-être qui amenuisent la productivité de l'animal de travail (sa capacité de travail) et sa valeur. Face à une telle situation, le propriétaire peut réagir en maltraitant ou négligeant l'animal, ce qui a pour effet d'aggraver l'état de santé et réduire le bien-être de l'animal qui finit par mourir ou être abattu dans un état des plus misérables. Il faut agir face à cette situation. De nombreuses améliorations peuvent être apportées en ce qui concerne le bien-être des animaux de travail, grâce à l'apport de soins vétérinaires de base et de conseils techniques en matière de santé et d'élevage, notamment concernant les soins des pattes ainsi que la conception et l'entretien des harnais et de l'équipement utilisés.

Dès lors, la question qui se pose est la suivante : qui au sein du gouvernement ou dans la société en général estime que le bien-être des animaux de travail est une question à traiter en priorité ? Certaines organisations non gouvernementales considèrent qu'il s'agit là d'une priorité absolue et effectuent un excellent travail dans le domaine, mais il reste encore beaucoup à faire. Les Services vétérinaires, qui relèvent du gouvernement national, peuvent identifier la réduction de la pauvreté comme une priorité de premier ordre. Cependant, en l'absence de politiques gouvernementales axées spécifiquement sur les animaux de travail (en termes d'avantages économiques, de santé ou de bien-être), les Services vétérinaires se concentrent généralement sur l'élevage des bovins et des volailles comme sources de protéines et point de départ pour améliorer la santé et les moyens d'existence des hommes.

L'OIE est bien placée pour : promouvoir le bien-être des animaux de travail en tant que stratégie susceptible de contribuer à la réduction de la pauvreté ; et attirer l'attention sur le fait que la mise en place de mesures destinées à améliorer la santé et le bien-être de ces animaux relève de la plus haute importance pour les gouvernements et requiert la participation des Services vétérinaires nationaux.

Le contexte et la pertinence des recommandations de l'OIE peuvent varier considérablement entre les pays riches et les pays pauvres. L'OIE doit prendre ce facteur en compte non seulement au moment de formuler ses recommandations mais également lors des activités qu'elle mène afin d'aider les Pays Membres à mettre en œuvre ses normes. Les Stratégies régionales de l'OIE en faveur du bien-être animal tentent de prendre en compte ces spécificités régionales. À titre d'exemple, le *Code terrestre* et le *Manuel terrestre* contiennent déjà des normes couvrant les équidés. Le *Code terrestre* renferme des dispositions sur la santé et la certification des chevaux dans le cadre des échanges internationaux ainsi que sur leur bien-être dans les chapitres consacrés au transport, à l'abattage et à la mise à mort à des fins sanitaires. On pourrait soutenir que, à ce jour, les normes de l'OIE reflètent la situation des pays riches, où les chevaux sont des animaux de grande valeur dont le bien-être est généralement pris en compte. Les principales inquiétudes concernant le bien-être des chevaux dans ces pays se rapportent à leur transport et leur abattage mais il se peut que ces deux points ne concernent qu'une minorité de la population équestre nationale. En revanche, la situation des équidés de travail dans les pays pauvres est toute différente. Comme indiqué ci-dessus, les chevaux et les ânes peuvent souffrir de sérieux problèmes de santé et de bien-être tout au long de leur vie active, découlant de la pauvreté et de l'ignorance de leurs propriétaires ainsi que de l'absence d'attention accordée par les vétérinaires ou les para-professionnels vétérinaires. Or, le *Code terrestre* n'aborde pas cet aspect du bien-être des chevaux.

Au cours de sa réunion de juin 2012, le Groupe de travail de l'OIE sur le bien-être animal a proposé que l'OIE formule des recommandations sur les animaux de travail. Le Directeur général a commandité le présent document afin qu'il serve de support à la discussion menée sur le sujet lors de la réunion du Groupe de travail en juin 2013.

Points à discuter par le Groupe de travail sur le bien-être animal

Il conviendrait d'examiner les points suivants :

- Quelle définition donner au terme « animal de travail » dans le cadre des recommandations émises par l'OIE ? Quelle est la portée des travaux à mener en termes d'espèce animale et de contexte ? Ce domaine peut être très vaste. Prenons, à titre d'exemple, les utilisations commerciales qui sont faites des chiens (à savoir, des chiens qui ne sont pas des animaux de compagnie). Les chiens tirent des traîneaux, trouvent les personnes disparues ou décédées dans tout type de situation d'urgence, gardent les locaux et participent à l'aide thérapeutique dispensée aux individus malades. Ils sont également utilisés pour chasser (notamment les fox-hounds), participer à des courses, dans les cirques, pour faire des films, à des fins de sécurité et pour maintenir l'ordre public, y compris pour détecter des explosifs. Les chiens sont, en outre, utilisés pour garder les ovins et d'autres animaux de rente et sont aussi employés dans le cadre de recherches médicales et vétérinaires. La liste de leur usage est longue. Par conséquent, les recommandations relatives au bien-être des chiens de travail doivent trouver un juste équilibre entre généralité et spécificité pour pouvoir prendre en compte toutes les utilisations possibles des chiens tout en demeurant suffisamment spécifiques pour qu'elles soient utiles. Ceci représente un défi bien plus grand encore lorsque l'on tient compte de toute la diversité de l'espèce.

- Si l'on définit l'objet et la portée en termes généraux, il peut alors s'avérer nécessaire d'élaborer les recommandations de manière progressive, en commençant par les principes généraux puis en se concentrant sur les races ou les secteurs d'activités.
- Quelle forme les recommandations de l'OIE doivent-elles prendre ? Doit-on rédiger un texte pour le *Code terrestre*, à savoir une norme qui sera proposée pour adoption puis appliquée par les Pays Membres de l'OIE ? Serait-il préférable d'élaborer des lignes directrices, qui relèveraient du domaine public par le biais du site Internet de l'OIE mais qui ne seraient pas officiellement adoptées par les Pays Membres de l'OIE ? Dans quelle mesure l'OIE doit-elle émettre des recommandations sur des questions qui sortent de son champ d'action habituel, autrement dit de la santé animale et de la médecine vétérinaire ? L'OIE doit-elle formuler des recommandations sur l'élevage et la gestion ? À titre d'exemple, un soin inadéquat des pattes et un harnais mal adapté sont des causes fréquentes de problèmes chez les équidés de travail. Ces problèmes peuvent, à leur tour, être fort préjudiciables au bien-être des animaux. En effet, le propriétaire d'un cheval qui boite ou qui a mal peut le battre afin de le forcer à travailler ou bien le laisser mourir s'il estime qu'il ne sert plus à rien. Afin d'être exhaustives, les recommandations de l'OIE sur le bien-être des équidés de travail doivent couvrir le soin des pattes ainsi que la conception et l'entretien des harnais. Ces points ne relèvent pas du domaine vétérinaire, ce qui soulève la question suivante : ces thèmes constituent-ils des sujets appropriés pour les recommandations de l'OIE.
- Outre son engagement continu avec les Services vétérinaires, l'OIE doit-elle s'impliquer, en général, auprès des gouvernements nationaux et des bailleurs de fonds afin de leur montrer les éventuels avantages économiques des animaux de travail et la valeur des investissements déployés pour la santé et le bien-être de ces animaux ?

Recommandations

1. L'OIE doit convoquer un groupe d'experts, composé notamment de représentants d'organisations non gouvernementales et d'organisations (ou d'experts) non-vétérinaires possédant des connaissances et une expérience pratiques des animaux de travail.
2. La Commission du Code, après concertation avec les Pays Membres de l'OIE, doit décider de la forme finale des recommandations (une norme introduite dans le *Code terrestre* ou des lignes directrices sur le site Web de l'OIE).
3. La question du bien-être des animaux utilisés à des fins de transport et de traction dans les communautés défavorisées, tant dans un cadre rural qu'urbain, doit être traitée en priorité pour deux raisons. Premièrement, ces animaux contribuent au revenu de ces populations. Deuxièmement, il est urgent d'améliorer leur bien-être. Il est donc proposé, dans ce cadre, de commencer par les chevaux, les ânes, les bovins, les buffles et les camélidés puis d'envisager d'autres espèces par la suite.
4. Au moment d'élaborer les recommandations, l'OIE doit identifier les mesures à prendre afin de promouvoir le bien-être des animaux de travail et, avec cet objectif en vue, obtenir l'engagement non seulement des Services vétérinaires mais également des organismes gouvernementaux responsables du développement économique et social et des bailleurs de fonds. L'OIE doit promouvoir des études de recherche capables de montrer la contribution économique des animaux de travail et la rentabilité des programmes destinés à améliorer leur santé et leur bien-être. L'OIE pourrait éventuellement, en collaboration avec un bailleur de fonds, commanditer un petit projet de recherche dans ce domaine.